

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY
Département de la Loire
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 septembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : 15 - en exercice : 14 - présents : 13 - votants : 13 Convocation en date du : 13 septembre 2024 Affichée le : 13 septembre 2024	Le dix-huit septembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE. Présents : BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole, RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne Absents excusés : DESLOIR Bernard Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
---	---

N° 2024D408	RENOUVELLEMENT CONTRAT SYNDIC BATIR ET LOGER « RESIDENCE JEANNE D'ARC »
--------------------	--

Monsieur le Maire informe le Conseil que le contrat de syndic de la Résidence Jeanne d'Arc conclu entre la Commune et Bâtir et Loger signé en 2015 arrive à expiration le 31 décembre 2024.

Il convient donc de renouveler ce contrat de syndic avec Bâtir et Loger, représentée par M. Franck GARCIA.

M. le Maire présente ce nouveau contrat de syndic, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Durée de 3 ans à compter du 01/01/2025
- Coût : gratuit

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de syndic à intervenir avec Bâtir et Loger, tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Le Secrétaire de Séance
Gilbert FOUGERE



ROZIER EN DONZY, le 24/09/2024
Signé : le Maire, Didier BERNE

